

La Fondation Travailler autrement publie un benchmark européen des systèmes d'assurance chômage pour les indépendants

Mercredi 13 décembre 2017

Au cours des derniers mois, le gouvernement s'est engagé à mettre en place une assurance chômage universelle, accessible aux travailleurs indépendants. Afin d'alimenter les réflexions et les concertations, la Fondation Travailler autrement publie une comparaison européenne des différents systèmes d'assurance chômage pour cette catégorie d'actifs. La France compte actuellement plus de 3 millions de travailleurs indépendants avec une grande diversité de profils, due à la diversité des statuts et des différences de vécu au quotidien.

Le benchmark européen¹ illustre une forte hétérogénéité des solutions proposées aux indépendants en cas de perte ou d'insuffisance de revenu adoptées dans les douze pays européens et les deux pays hors Europe étudiés². Si tous les pays sont confrontés à la problématique de l'assurance chômage, leurs réponses sont plurielles et chaque modèle n'est pas transposable à un autre.

Ainsi, il existe en Europe trois grandes formes d'accès à l'assurance chômage pour les indépendants :

- Les pays au sein desquels les indépendants **n'ont globalement pas accès** à l'assurance chômage ;
- Les pays au sein desquels les indépendants **ont un accès partiel ou sur volontariat** seulement à l'assurance chômage ;
- Les pays au sein desquels les indépendants **ont l'obligation d'adhérer** à l'assurance chômage.

De l'analyse des systèmes des pays voisins et tenant compte des différences culturelles ainsi que de la soutenabilité d'une extension de l'assurance chômage en France, la Fondation Travailler autrement retient trois principes directeurs :

1. **L'accessibilité : Un indépendant doit pouvoir accéder à l'assurance chômage. Dès lors que les cotisations salariales des salariés sont prises en charge par la solidarité nationale, rien ne saurait justifier une différence entre actifs. Cela signifie un socle minimum forfaitaire dont les critères sont à définir.**
2. **La liberté : Au-delà de la prise en charge par la solidarité nationale d'un socle minimum, le principe de liberté et d'autonomie qui président au statut de l'indépendant doit être conservé. Une cotisation obligatoire ne saurait être envisagée. et doit pouvoir exercer son libre choix de compléter ce socle forfaitaire par une couverture complémentaire optionnelle.**
3. **L'équité : Elle consistera à favoriser une cotisation volontaire pour ceux qui souhaitent une protection plus large.**

La Fondation Travailler autrement plaide, par ailleurs, pour que la faillite soit le fait générateur du droit à chômage et cela fin d'éviter tout effet d'aubaine. Mais elle va plus loin, proposant par exemple que la faillite civile, telle que reconnue en Alsace, s'applique avec pour objectif de limiter le délai de délai de liquidation d'une entreprise, qui peut parfois aller jusqu'à deux ans.

Pour Patrick Levy-Waitz, Président de la Fondation Travailler autrement : « *En choisissant de financer sur la solidarité nationale une part de l'assurance chômage, le Président de la République ouvre toute une réflexion sur notre modèle social. L'extension aux indépendants revient à installer les prémices d'un statut de l'actif. Il conviendra, dans les années futures, à approfondir cette notion et à inventer un modèle qui oriente, accompagne et favorise le développement de chacun pour répondre aux mutations de plus en plus rapides et qui sont devenues permanentes. La contribution de la Fondation Travailler autrement s'inscrit pleinement dans cette perspective : permettre aux indépendants de passer du parcours du combattant en un véritable parcours de croissance.* »

La Fondation Travailler autrement entend rester force de propositions aux côtés du Gouvernement pour ouvrir un chantier plus large sur les conditions d'exercice de l'indépendance et pour mettre en œuvre les modalités de sécurisation de leur avenir.

Contact Presse

Fondation Travailler autrement - Florence Depret - Tel : +33 6 08 32 86 60

Taddeo - Laurence Tovi - Tel : +33 6 34 78 36 32

Quelques mots sur la Fondation Travailler autrement (Site de la Fondation)

La Fondation Travailler autrement, vers les nouvelles formes d'emploi, a été créée par plusieurs acteurs publics, privés et de la société civile. Les membres fondateurs partent d'un constat partagé : le rapport des Français au travail et à l'entreprise connaît une mutation sans précédent, de nouvelles formes d'emploi se développent. Qu'elles soient subies ou choisies, elles impliquent davantage d'autonomie pour les individus et plus de souplesse pour les entreprises. Les missions de la Fondation s'articulent autour de deux grands axes : constituer un laboratoire de recherche et d'idées pour mieux mesurer et comprendre ces changements ; et être un acteur du débat public.

Suivez-nous :



1. Le benchmark a été réalisé par la Fondation Travailler autrement en collaboration avec le Laboratoire Missionario.

2. Suisse, Belgique, France, Allemagne, Danemark, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Finlande, Portugal, Slovénie, Luxembourg, États-Unis et Brésil